

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2024-n°136-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant retrait d'une délégation à un adjoint

Le maire de la commune de DECHY,

Vu l'arrêté en date du 27 mai 2020 portant le N°2020-051-S par lequel il a donné délégation à Monsieur **[RGPD : Données privées occultées]**, adjoint, pour les domaines suivants :

Fêtes, cérémonies et protocole

Sécurité de la ville

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

Arrête :

Article 1^{er} : Toutes les délégations consenties à Monsieur **[RGPD : Données privées occultées]** lui sont retirées à compter du 12 juin 2024.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Copie en sera transmise à M. le Sous-préfet.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait en Mairie de DECHY
Le 12 juin 2024

Le Maire

Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 12 juin 2024
Publié sur le site de la ville le 13 juin 2024